

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00030

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 100

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 112

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,

Le 10 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210128-02021000300

DATE D'APPLICATION: 10 Février 2021

M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

La gestion du service public de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Paul-en-Jarez est actuellement confiée à la Société Stéphanoise des Eaux - SUEZ, par un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 et arrivant à échéance le 31 mai 2021.

Compte-tenu du report des élections municipales et de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un avenant sera proposé pour le prolonger jusqu'au 31 août 2021 afin de disposer du délai nécessaire au bon déroulement de la procédure de renouvellement du contrat.

Le Conseil Métropolitain a été appelé, lors de la réunion de l'assemblée métropolitaine du 03 décembre 2020, à se prononcer sur le choix du mode de gestion du service public de distribution d'eau potable sur la commune de Saint-Paul-en-Jarez qui entrera en vigueur après le 31 mai 2021 au vu du rapport établi en application de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sur le principe de la délégation de service public joint en annexe à la présente délibération.

Dans le cadre juridique déterminé par les articles L1411-4 et L2221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au choix du mode de gestion et au regard :

- de l'avis favorable du Comité Technique rendu le 24 septembre 2020,
- de l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 1^{er} décembre 2020 dont la saisine a été autorisée par délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020,
- des prestations et investissements attendus du délégataire, décrits dans le rapport annexé.


En raison d'une erreur matérielle sur la durée du futur contrat, le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve une délibération rectificative afin :

- **de prendre acte des avis motivés de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique,**
- **d'approuver le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable par voie d'affermage pour une durée de 3 ans et 4 mois dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe,**

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des article L1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et R1411.1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce permettant une résolution satisfaisante de cette affaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU